

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Réunion Ordinaire du 16 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le seize du mois de septembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes d'Availles-Thouarsais, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 10 septembre 2024

19 présents + 5 pouvoirs (24 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Maryse CHARRIER, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : /
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

5 pouvoirs :

- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Jacky JOZEAU a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

Excusés : Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Sébastien FAURE, Jacky JOZEAU, Maryse BARIGAULT, Fabrice DURAND, Huguette ROUSSEAU, Françoise RICHARD et Mathias DIXNEUF

Jean-Louis RIDOUARD a été élu secrétaire de séance

=====

FINANCES
Répartition du FPIC
(Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

La Préfecture des Deux-Sèvres a notifié les montants des contributions intercommunale et communales du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

Cette notification prévoit une répartition de droit commun.

Il est proposé de mettre de l'opportunité de retenir une répartition dérogatoire libre requérant une décision du Conseil communautaire.

Les modalités de vote de la répartition libre est la suivante :

- 1- Soit vote à l'unanimité en Conseil Communautaire (pas de délibération des Conseils Municipaux)

2- Soit vote à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire, avec délibération favorable de l'ensemble des Conseils Municipaux dans un délai de deux mois (l'absence de délibération vaut un vote favorable). Si un Conseil Municipal vote contre, la répartition de droit commun s'appliquera automatiquement.

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment les articles L2336-3 et L2336-5 ;
- Considérant les modalités de répartition libre du FPIC au sein de la CCAVT
- Considérant la notification de la fiche d'information du FPIC 2024 le 27 août 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ de valider la répartition libre du FPIC 2024 entre la Communauté de Communes et les Communes membres telle que définie comme suit :

Communes membres de la CCAVT	Montant FPIC 2024
CCAVT	310 000€
AIRVAULT	218 251€
ASSAIS-LES-JUMEAUX	26 001€
AVAILLES-THOUARSAIS	6 491€
BOUSSAIS	12 175€
LE CHILLOU	5 026€
IRAIS	7 843€
LOUIN	25 296€
MAISONTIERS	5 299€
SAINT-LOUP-LAMAIRE	41 258€
ENSEMBLE	657 640€

- ▶ d'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, à Airvault, le 17 septembre 2024
Et ont signé Le Président et Le Secrétaire

Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis RIDOUARD,

Le Président
Olivier FOUILLET,

ANNULE ET REMPLACE
La délibération n° D2024-061
Visée par le Préfecture le : 19-09-2024

AR-Préfecture

079-200041416-20240925-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet le 25-09-2024
M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de ce document administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, en date du 17 septembre 2024.
Publication le : 25-09-2024

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48